

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3106

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« du c du 2° et du 3° du E du II du même article »

les mots :

« mentionnées au c du 2° et au 3° du E du II de l'article 44 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 précitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel